PÔLE PATRIMOINES







HABITAT & ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Règlement de Consultation (RC)

Date limite de réception des offres :
Le Vendredi 20 Novembre à 12H00

Fourniture et Acheminement d'Energie Gaz pour la Ville de Roeulx

SOMMAIRE

1 POUVOIR ADJUDICATEUR 3

2 OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE 3

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

3.1 DOSSIER DE CONSULTATION 3
3.2 VARIANTES, LANGUE ET MONNAIE 4
3.3 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES 4
3.4 GROUPEMENTS ET SOUS-TRAITANCE 4
3.5 DONNEES DES POINTS DE LIVRAISON 4

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

4.1 PIECES DE LA CANDIDATURE 5
4.2 PIECES DE L'OFFRE 6
4.3 PIECES COMPLEMENTAIRES (A FOURNIR PAR LES CANDIDATS AUXQUELS IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE MARCHE) 7

5 EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7

5.1 CRITERES D'ATTRIBUTION 8
5.2 NEGOCIATION 8

6 REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

8 VOIES DE RECOURS 9

1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Roeulx
— 1 place Gilbert Henry, 59172 Rœulx—
Téléphone : 03 27 21 43 00.

Profil d'acheteur : https://www.marchespublics596280.fr.

Les échanges relatifs à la consultation sont effectués par l'intermédiaire de ce profil.

2 OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

La consultation porte sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les points de livraison de la commune, ainsi que les prestations associées décrites au CCATP et dans le BPU/DQE. Elle est passée selon une procédure adaptée. Elle donne lieu à un marché attribué à un seul titulaire.

La fourniture est prévue du 1er janvier au 31 décembre 2027, pour une durée de douze mois. Le titulaire réalise les opérations préalables nécessaires à son démarrage, conformément au CCATP.
Le marché n'est pas alloti. Le volume prévisionnel indiqué au CCATP est de 596 MWh PCS ; il est indicatif et ne constitue pas un engagement de consommation. Le périmètre initial et les consommations annuelles de référence figurent au BPU/DQE. Les modalités de modification du périmètre sont définies au CCATP.

Classification CPV principale : 09123000-7 Gaz naturel ; classification complémentaire : 65200000-5 Distribution de gaz et services connexes.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 DOSSIER DE CONSULTATION

Un exemplaire du dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur :

https://www.marchespublics596280.fr

Il ne sera adressé aucun DCE en format papier par courrier.

Le dossier de consultation, ainsi téléchargé par les candidats est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation ;
- L'acte d'engagement ;

- Le marché et le BPU/DQE. L'attention des candidats est appelée sur le fait que le Pouvoir Adjudicateur pourra apporter, au plus tard sept (7) jours avant la date limite de réception des offres, des compléments aux documents de la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété, sans pouvoir élever de réclamation.

 Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.2 VARIANTES, LANGUE ET MONNAIE

Les variantes ne sont pas autorisées. Les candidatures et les offres sont rédigées en français et les prix exprimés en euros.

3.3 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats sont engagés par leur offre pendant 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 GROUPEMENTS ET SOUS-TRAITANCE

Les candidats peuvent répondre seuls ou en groupement. La candidature précise les membres du groupement et son mandataire. Les prestations dont la sous-traitance est envisagée et les sous-traitants connus sont identifiés dans les conditions prévues par les documents de la consultation et la réglementation applicable.

3.5 DONNEES DES POINTS DE LIVRAISON

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès du gestionnaire de réseau les données techniques et les historiques de consommation des points de livraison du périmètre, dans les conditions prévues par le CCATP et les règles applicables du gestionnaire.

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 PIECES DE LA CANDIDATURE

Tout candidat à la présente consultation devra produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

- **Pièce n°1 :** Un formulaire européen de candidature simplifiée sous forme électronique (e-Dume)

OU

- **Pièce 1 :** Lettre de candidature ou Formulaire DC1

- **Pièce 2 :** Formulaire DC2 ou déclaration du candidat précisant :
 - le chiffre d'affaires global de l'entreprise pour les 3 derniers exercices connus,
 - Les effectifs dont le candidat dispose.

- **Pièce 3 :** Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et couvrant le domaine d'activité relatif au présent marché.

 Un certificat de qualification professionnelle le cas échéant.

- **Pièce 4 :** Présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Ces références doivent attester de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, dans le cadre de marchés multi sites comparables ;

- **Pièce 5**: Une copie de l'autorisation de fourniture délivrée par le ministre chargé de l'énergie exigée en vertu du code de l'énergie, notamment l'article L.443-1. Les modalités de la délivrance de cette autorisation sont précisées par les articles R443-1 à R443-13 du code de l'énergie.

- **Pièce 6** : Pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

- **Pièce 7 :** En cas de redressement judiciaire, copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité.

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs

économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ces opérateurs économiques. Il est précisé que pour assurer la confidentialité des offres, un même candidat ne peut pas répondre au sein de plusieurs groupements.

- Si lors de l'examen des dossiers de candidature, l'acheteur constate l'absence de certaines pièces ou l'insuffisance de certaines informations demandées, il pourra être décidé de demander à tous les candidats concernés de produire les éléments manquants sous un même délai.

- De plus, il est précisé que les documents ayant une durée de validité limitée devront être établis pour une période couvrant la date d'ouverture des plis. Il pourra être demandé à tout moment au titulaire des documents en cours de validité.

4.2 PIECES DE L'OFFRE

L'offre du candidat comprendra :

- **Pièce 1:** Acte d'engagement à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des candidats (personne dûment habilitée pour engager le candidat) ayant vocation à être TITULAIRES du marché ;

- **Pièce 2** Le mémoire technique du candidat (40 pages format A4 recto maximum, annexes comprises), détaillant la valeur qualitative (correspondant aux critères de jugement des offres détaillés ci-après). Le mémoire technique expose la manière dont le candidat exécute l'ensemble de ses prestations conformément aux dispositions du marché. Le candidat respectera l'ordre des critères de sélection des offres présentés ci-après pour établir la présentation de son mémoire.
- Le mémoire comprend une partie consacrée aux actions environnementales en lien avec le présent marché, précisant les éléments demandés au titre du critère de performance environnementale.

- **Pièce 3 :** Bordereau des prix unitaires (BPU)

Ces mémoires constituent des pièces contractuelles et, à ce titre, engagent les TITULAIRES du marché. **Pour un mémoire technique dont le nombre de pages est supérieur à 40, seules les 40 premières pages seront prises en compte pour établir la note de l'offre.** Dès lors que ce document n'aura pas été transmis, l'offre de l'entreprise sera considérée comme étant irrégulière.

Les candidats sont engagés par leur offre pendant une durée de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.3 PIECES COMPLEMENTAIRES (A FOURNIR PAR LES CANDIDATS AUXQUELS IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE MARCHE)

Le candidat, ou en cas de groupement, chacun de ses membres, auquel il sera envisagé d'attribuer le marché, devra produire en outre les pièces mentionnées à aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique :

Les pièces demandées sont les suivantes :

- Les pièces prévues à l'article D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du Travail, à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché :

 a) Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois (URSSAF ou MSA ou CGSS, Caisse de congés payés);

 b) Un extrait K ou K bis ou carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers datant de moins de trois mois ;

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales au 31/12/2025;

- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des prestations, objets du marché, précisant la date d'embauche, la nationalité du salarié, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ou une attestation sur l'honneur que le candidat n'emploie pas de salarié étranger, conformément aux dispositions des articles L8254-1 et D8254-2 à D8254-5 du Code du Travail.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans le délai fixé dans le délai indiqué dans la demande de l'acheteur

A défaut de réception desdits documents dans le délai imparti, l'offre du candidat sera écartée et la même demande sera présentée au candidat suivant dans le rang de classement des offres.

5 EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

L'acheteur examine les capacités professionnelles, techniques et financières au regard des pièces demandées. Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées sont traitées conformément au

code de la commande publique ; une offre anormalement basse fait l'objet des vérifications prévues par ce code.

5.1 CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres régulières, acceptables et appropriées seront classées sur 100 points selon les critères suivants :

- Critère prix — **95 points.** La note sera calculée selon la formule :

 $$\left[\left(\frac{M_{minimum}}{M_{Candidat}}\right)\right] \times 95$$

 Les montants utilisés sont ceux déterminés selon la base de comparaison du DQE précisée ci-dessous. Cette formule s'applique à des montants hors taxes strictement positifs et hors CEE. La meilleure offre obtient 95 points.

- Performance environnementale — **5 points.**
 Seront appréciées les actions menées par le candidat en faveur de la préservation de l'environnement et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en lien avec l'objet et les conditions d'exécution du présent marché.

La note sera attribuée selon l'appréciation suivante :

- **Excellente** **100% des points**
- **Très satisfaisant** **80% des points**
- **Satisfaisant** **60% des points**
- **Insuffisant** **40% des points**
- **Très insuffisant** **20% des points**
- **Non traité** **0% des points**

L'appréciation repose sur la pertinence, le caractère concret et vérifiable des actions et leur contribution à la préservation de l'environnement et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'exécution du marché.

La note globale correspond à la somme des deux notes. L'offre ayant obtenu le total le plus élevé est classée première, sous réserve des vérifications préalables à l'attribution.

5.2 NEGOCIATION

Le marché sera attribué sur la base des offres initiales, sans négociation.

6 REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres sont transmises par voie électronique sur :

https://www.marchespublics596280.fr

avant la date et l'heure limites indiquées en première page et dans l'avis de consultation. Les candidats respectent les modalités et formats précisés par le profil d'acheteur. Il leur appartient de tenir compte des délais de transmission et de vérifier la bonne réception du pli.

La copie de sauvegarde peut être transmise dans les conditions prévues par la réglementation applicable et les indications du profil d'acheteur. Elle doit parvenir dans les délais applicables et être identifiée comme telle.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes ou questions **au plus tard 10 jours** avant la date limite de dépôt des offres via le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur.

8 VOIES DE RECOURS

Instance pour le règlement des litiges liés aux marchés publics :

Comité consultatif interrégional de règlement des litiges liés aux marchés publics de Nancy
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Érignac
54038 NANCY Cedex
Tél. : 03.83.34.25.65.

Référé précontractuel : Il est possible aux candidats d'introduire un recours précontractuel jusqu'à la signature du marché dans les conditions posées aux articles 2 et suivants de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et les articles 1441-1 et 1441-2 du nouveau code de procédure civile.

Référé contractuel : Il leur est également possible d'introduire un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché au JOUE dans les conditions posées aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et les articles 1441-1 et 1441-3 du nouveau code de procédure civile, sauf à avoir introduit préalablement un référé

précontractuel. Le délai de 31 jours est porté à 6 mois à compter de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, CS 62039, F-59014 Lille Cedex.
E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr
Tél. 03 59 54 23 42